



CHARTRE ÉTHIQUE

Référence : RSE-CER-1

Date : 03/05/2024



Engagés pour votre sérénité

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE LA CHARTE	1
LE GROUPE DERET	2
PRÉSENTATION DU GROUPE DERET	2.1
RAISON D'ÊTRE ET VALEURS	2.2
DOMAINE D'APPLICATION	3
BONNES PRATIQUES ET RESPECT DES NORMES	4
PRINCIPES DE CONDUITE ÉTHIQUES	5
INTÉGRITÉ ET TRANSPARENCE	5.1
RESPECT DES DROITS DE L'HOMME	5.2
SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT	5.3
RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE	5.4
ÉTHIQUE DES AFFAIRES	5.5
RELATION SOCIALES	5.5.1
GESTION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT	5.5.2
SIGNALEMENT DES VIOLATIONS	6
ÉVALUATION ET AMÉLIORATION CONTINUE	7
CONSÉQUENCES DE LA VIOLATION DE LA CHARTE	8
MISE EN OEUVRE DE LA CHARTE	9

Rédacteurs :

Cette charte a été rédigée par le service RSE.

Version(s) :

Cette Charte a été créée le 01/10/2023, par le service RSE.

Elle a été soumise à l'examen et l'approbation de Madame Lina Deret, Directrice Générale du Groupe DERET en date du 03/05/2024. Elle a été soumise aux membres des CSE respectifs des entités du Groupe DERET



CHARTRE ÉTHIQUE

PRÉSENTATION DE LA CHARTE ÉTHIQUE

01

1. PRÉSENTATION DE LA CHARTE ÉTHIQUE

La Charte d'éthique du Groupe DERET regroupant ses entités et filiales notamment Deret Logistique, Deret Immobilier, Deret Fashion, Deret Transporteur, Deret Services Numériques, Deret Ateliers Cosmétiques, Sogipac, Logtex, Financière Deret Log's et Cap Hôtel (ci-après « la Charte ») vise à renforcer l'identité, l'unité et la performance du Groupe, à faciliter la vie professionnelle des collaborateurs, ainsi qu'à préserver le Groupe et les collaborateurs du risque d'atteinte à la réputation. Pour la présente Charte, le terme « collaborateurs » désigne aussi bien les collaboratrices que les collaborateurs du Groupe.

La Charte a pour objet de définir les principaux engagements réglementaires et/ou volontaires mis en place par la Direction du Groupe DERET, conjointement avec toutes ses parties prenantes. Ce document est destiné à présenter les engagements qui s'appliquent à l'ensemble des collaborateurs du Groupe DERET.

La présente Charte Ethique ne se substitue pas aux textes applicables, notamment aux lois et règlements, statuts, règlements intérieurs, code de conduite, procédures et instructions, qui prévoient leurs propres modalités d'application.

LE GROUPE DERET

2.1 Présentation du Groupe DERET

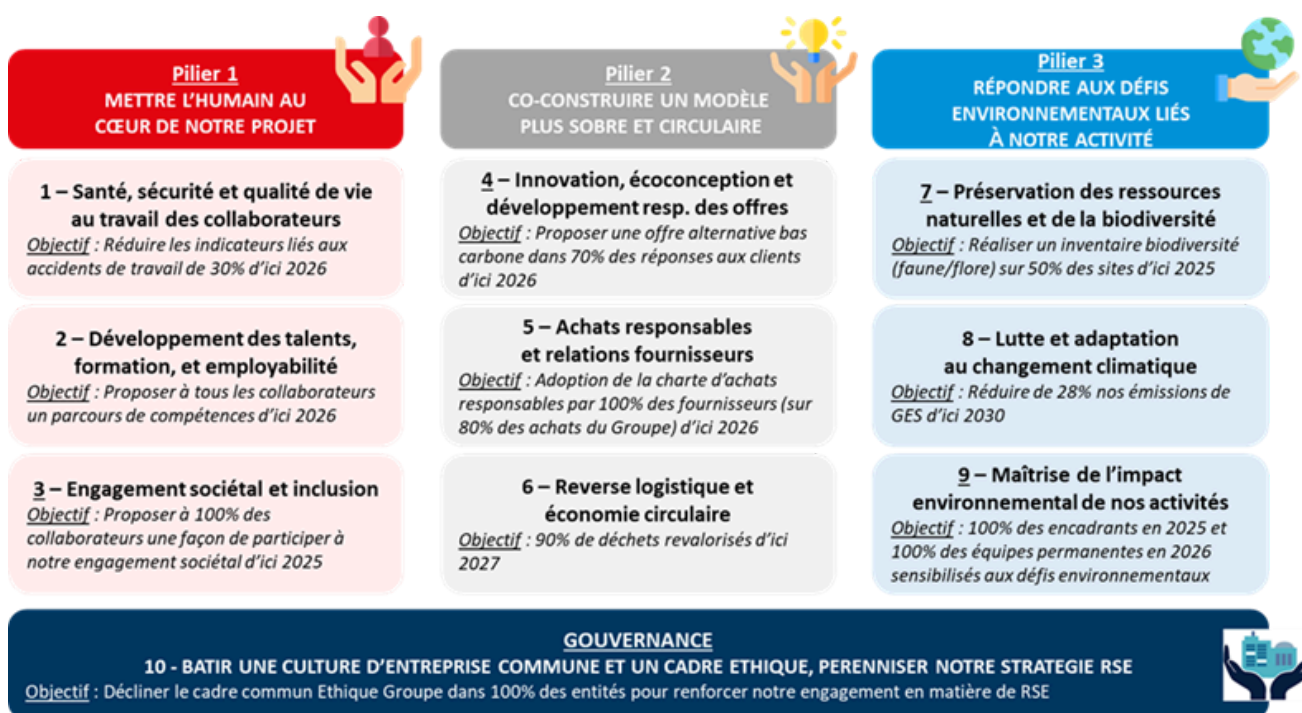
2.2 Raison d'être et valeurs

2.1 PRÉSENTATION DU GROUPE DERET

Quatre pôles et une seule exigence : **le sens du service.**

Basé sur son métier historique de transporteur routier, le Groupe DERET a développé un ensemble d'activités diversifiées ayant en commun une forte orientation vers le service. C'est initialement dans le but d'offrir un meilleur service à ses clients qu'il a ouvert son premier entrepôt en 1979. De cette initiative ont émergé naturellement la gestion des stocks, la préparation des commandes et la vente à distance, qui constituent aujourd'hui le pôle logistique. Ce pôle est axé sur le sur-mesure et la logistique personnalisée, domaine dans lequel le Groupe DERET joue un rôle majeur. Fort de son expertise dans la conception de plates-formes logistiques, le Groupe DERET s'est également engagé dans l'aménagement de parcs d'activités et dans l'immobilier industriel et tertiaire, ainsi que dans les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, formant ainsi le pôle hôtellerie avec le réseau Caphôtel.

Le sens du service englobe également la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), articulée autour de 3 piliers essentiels et 10 enjeux présentés ci-dessous.



2.2 RAISON D'ÊTRE ET VALEURS

Le Groupe DERET établit cette Charte en parfaite cohérence avec ses valeurs fondamentales telles que l'harmonie collective, l'engagement, et l'audace d'entreprendre ainsi qu'avec sa raison d'être : se dépasser chaque jour pour une performance durable qui assure la sérénité de tous.

DOMAINE D'APPLICATION

Ce document est applicable :

- Par la Direction qui définit les politiques de l'entreprise dans le respect des engagements réglementaires
- Par tous les collaborateurs du Groupe DERET qui se doivent d'apporter leur contribution pour le respect et le développement de ces engagements
- Par l'ensemble de sa chaîne de valeur, en particulier ses fournisseurs et partenaires.

NORMES

BONNES PRATIQUES ET RESPECT DES
NORMES

04

4. BONNES PRATIQUES ET RESPECT DES NORMES

Le Groupe DERET, ses entités et filiales susmentionnées s'engagent à respecter les lois, les conventions, les règlements, les textes cadrant son activité, en France et à l'étranger.

Dans son activité professionnelle quotidienne au sein du Groupe DERET, le collaborateur s'engage à appliquer, avec le souci de l'intérêt général, les dispositions législatives, réglementaires ou conventionnelles, les règlements intérieurs, procédures et instructions qui gouvernent le fonctionnement du Groupe et de chacune de ses entités.

Au-delà de cette liste réglementaire, le Groupe DERET s'engage à se soumettre à toutes les obligations présentes et à venir en matière de Compliance. Son engagement est porté par des actions concrètes se traduisant par les certifications ISO 2216, ISO 14001 et 9001 BREEAM, Certification de souscription à l'option énergie renouvelable, ainsi que des médailles Ecovadis, fournisseur mondial de notations RSE ; une mise en place du covoiturage en partenariat avec Blablacar Daily...

PRINCIPES

PRINCIPES DE CONDUITE ÉTHIQUES

5.1 Intégrité et transparence

5.2 Respect des droits de l'homme

5.3 Sécurité et environnement

5.4 Responsabilité sociétale

5.5 Ethique des affaires

5.5.1 Relations sociales

5.5.2 Gestion de la chaîne d'approvisionnement

05

5. PRINCIPES DE CONDUITE ÉTHIQUES

Le Groupe DERET est adhérent au Pacte Mondial lancé par les Nations Unies, engageant les entreprises à respecter les principes universels en matière de Droits de l'Homme, de conditions de travail, d'environnement, et de lutte contre la corruption.

Le Groupe DERET, est engagé envers une conduite éthique et responsable dans ses activités. Notre succès en tant qu'entreprise repose sur notre engagement envers nos clients, nos employés, nos partenaires commerciaux, et la société dans son ensemble. Ces principes éthiques définissent nos valeurs fondamentales et nos engagements en matière de responsabilité sociétale.

En outre, le Groupe DERET est reconnu pour son engagement au regard de la qualité, de la sécurité des produits et du respect de l'environnement. Cependant, l'éthique va au-delà de ces aspects et regroupe l'intégrité, la transparence, la responsabilité et le respect des normes morales et légales.

Nos principales motivations à définir un cadre éthique sont les suivantes :

- **Préservation de notre réputation** : Le Groupe DERET a bâti une solide réputation au fil des années. En adhérant aux principes éthiques, nous protégeons l'intégrité de notre marque et maintenons la confiance de nos clients, partenaires et parties prenantes.
- **Respect de la conformité réglementaire et légale** : Le respect des normes éthiques renforce notre conformité aux lois et règlements, réduisant ainsi les risques légaux potentiels ainsi que les sanctions associées.
- **Engagement des employés** : L'adoption de normes éthiques élevées favorise un environnement de travail sain. Les employés s'investissent davantage et sont plus satisfaits lorsqu'ils évoluent au sein d'une entreprise qui promeut des valeurs éthiques.

- **Responsabilité sociale et environnementale** : En intégrant des pratiques durables, nous contribuons à la préservation de l'environnement et au bien-être des personnes impactées par nos activités, répondant ainsi à une préoccupation croissante de nos clients et de la société en général. Nous nous engageons à réduire l'empreinte environnementale de nos produits et à soutenir des initiatives sociales positives. Nos actions s'inspirent des principes de la norme ISO 26000, tandis que la direction centrale du Groupe poursuit une trajectoire ambitieuse en matière de réduction de l'empreinte carbone.

Nos principes éthiques s'articulent autour des thématiques suivantes :

5.1 INTÉGRITÉ ET TRANSPARENCE

Nous nous engageons à agir avec intégrité, honnêteté et transparence dans toutes nos relations commerciales.

Le Groupe DERET ne tolère pas les faits de corruption, de conflits d'intérêts, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics, de favoritisme ou de tout autre manquement à la probité dans les pays dans lesquels il exerce ses activités. Nous appliquons les lois nationales et internationales relatives à la lutte contre la corruption dans tous les pays où le Groupe intervient.

Le Groupe DERET a élaboré un Code de conduite anti-corruption^[1] en vue de répondre aux exigences de la loi dite « Sapin II » du 9 décembre 2016. Ce code anti-corruption a vocation à guider les actions et comportements des collaborateurs s'agissant notamment :

- Des cadeaux et invitations
- Des relations avec les agents publics
- Des relations avec les fournisseurs, clients et partenaires
- Des paiements de facilitation...

^[1]Se référer au document DOC-DIR-2794 annexé au Règlement Intérieur et disponible sur les panneaux d'affichage.

Le Groupe DERET et ses collaborateurs s'engagent à appliquer scrupuleusement et sans aucune pression les règles et procédures visant à prévenir ces comportements et à lutter contre le financement de toute activité criminelle.

Ils exercent une vigilance particulière pour prévenir toute activité criminelle ainsi que toute infraction connexe, notamment dans les passations de contrats et dans la gestion financière et comptable des opérations.

5.2 RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Nous sommes résolument attachés à respecter les normes éthiques internationales, y compris la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, les Principes Directeurs des Nations Unies, le Pacte mondial et les Objectifs de Développement Durable, ainsi que la Déclaration des principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du Travail et les Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE.

Le Groupe DERET s'engage à faire preuve de diligence pour identifier tout risque de porter atteinte à ces principes, à prévenir toute violation potentielle, et à atténuer les éventuels impacts négatifs.

Cet engagement se manifeste de manière transparente par la mise en œuvre d'actions visant à sensibiliser, expliquer et mettre en application cette politique auprès de tous les acteurs concernés au sein de notre entreprise.

Nous nous engageons à ne pas employer de travailleurs âgés de moins de 18 ans, sauf dans le cadre de programmes d'apprentissage ou de stages conformes à la législation locale et internationale.

Nous n'autorisons pas le travail forcé, que ce soit sous forme de servitude, de travail involontaire ou de coercition. Tous les employés doivent être libres de quitter leur emploi à tout moment, conformément à la législation applicable.

Nous condamnons fermement le trafic des êtres humains sous toutes ses formes. Nous ne tolérons pas le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou la réception de personnes par des moyens illégaux ou coercitifs.

5.3 SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Nous nous sommes engagés à garantir la sécurité de nos employés, de nos clients et du public, tout en minimisant notre impact environnemental. Le respect de toutes les lois et réglementations relatives à la sécurité et à l'environnement est au cœur de nos priorités.

Au sein du Groupe DERET, nous mettons en œuvre une politique visant à préserver l'intégrité physique et morale de nos employés sur leur lieu de travail. Nous nous engageons à fournir un environnement de travail sûr, à identifier les risques et à mettre en œuvre des mesures préventives pour minimiser ces risques. Cet engagement se traduit par une approche intégrée en matière d'Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) au sein de notre entreprise, comprenant notamment les actions suivantes :

- Sensibilisation et prévention du personnel en entreprise.
- Implication du personnel dans l'analyse des risques professionnels à leurs postes de travail (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels).
- Formation et sensibilisation du personnel, incluant des certifications telles que CACES, SST, et nacelle.
- Respect strict des normes et réglementations en vigueur.
- Réalisation régulière d'audits pour garantir la fiabilité de nos installations, de nos outils de production et de nos bâtiments.

Notre objectif ultime est de créer un environnement de travail exempt d'incidents. Chaque employé est tenu de prendre en charge sa propre sécurité ainsi que celle de ses collègues. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre plus large de notre politique QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement).

Soucieux des impacts environnementaux de ses activités et services et de la croissance de la demande, le Groupe DERET est pleinement engagé, d'une part, dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et, d'autre part, dans la gestion respectueuse des ressources. Il s'attache à développer pour ses clients des solutions respectueuses de l'environnement : transport alternatif « bas carbone », solutions multimodales, boucles vertueuses d'économie circulaire, etc.

Le Groupe DERET s'engage également à la préservation des ressources naturelles, en harmonie avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, qui visent à bâtir un avenir plus durable et équilibré pour notre planète, notamment en ce qui concerne :

- L'eau (ODD 6) : Nous avons mis en place des pratiques de gestion de l'eau pour minimiser le gaspillage et maximiser l'utilisation efficace de cette ressource précieuse.
- L'énergie (ODD 7) : Nous cherchons à réduire notre consommation d'énergie grâce à des initiatives telles que l'adoption de sources d'énergie renouvelable et l'amélioration de l'efficacité énergétique dans nos opérations et nos bâtiments.
- La gestion des déchets et la consommation et production responsables (ODD 12) : Nous nous engageons à réduire les déchets, à promouvoir le recyclage et à adopter des pratiques responsables de consommation et production.

5.4 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Nous jouons un rôle actif dans l'amélioration du bien-être des communautés où nous sommes présents. Nous apportons notre soutien à des initiatives sociales, éducatives, et humanitaires qui visent à rehausser la qualité de vie des habitants locaux.

Au sein du Groupe DERET, nous reconnaissons l'importance des différences individuelles et nous nous engageons à respecter les droits et la dignité des personnes en situation de handicap.

Notre conviction relative à l'égalité des opportunités pour tous les employés, indépendamment de leur situation de handicap nous pousse à créer un environnement de travail inclusif. Nous éliminons les obstacles, promouvons l'accessibilité, et offrons des opportunités de développement professionnel à l'ensemble de nos employés, y compris ceux en situation de handicap.

5.5 ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Nous respectons les normes éthiques les plus élevées dans nos activités commerciales, y compris la concurrence loyale, le respect de la propriété intellectuelle et la protection des données personnelles.

En effet, les livrets d'accueil de nos collaborateurs comportent une charte RGPD conforme aux lois et règlements en vigueur, le code de conduite et le dispositif d'alerte.

Nos principes éthiques s'articulent autour des thématiques suivantes :

5.5.1 RELATIONS SOCIALES

Le Groupe DERET s'engage à appliquer les textes relatifs à la représentation du personnel dans un esprit ouvert et participatif, en veillant à un dialogue social de qualité. Nous assurons l'égalité, notamment entre les femmes et les hommes, en matière d'emploi, de déroulement de carrière et d'équité de rémunération pour tous nos collaborateurs.

Nous nous fixons des objectifs ambitieux en matière sociale, dans le respect des lois. Le Groupe DERET veille à appliquer rigoureusement les règles relatives à la non-discrimination et à la lutte contre le harcèlement moral et sexuel.

Nous nous engageons également à créer un environnement de travail sûr, inclusif et équitable. Nous traitons tous nos employés avec dignité et respect, favorisant la diversité et offrant des opportunités de développement professionnel.

5.5.2 GESTION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nous attendons de nos fournisseurs et partenaires commerciaux qu'ils adoptent les mêmes normes éthiques que les nôtres. Nous promouvons la responsabilité sociale à tous les niveaux de notre chaîne d'approvisionnement.

En tant qu'entreprise de conditionnement et de logistique, nous sommes pleinement conscients de l'impact significatif que nos décisions d'achat peuvent avoir, non seulement sur notre entreprise, mais aussi sur nos fournisseurs, notre environnement et la société dans son ensemble.

Notre engagement en la matière se traduit par des actions concrètes, notamment :

- **Sélection de Fournisseurs Responsables** : Nous nous efforçons de collaborer avec des fournisseurs partageant nos valeurs en matière de responsabilité sociale et environnementale.
- **Transparence** : Nous favorisons la transparence au sein de notre chaîne d'approvisionnement afin de garantir que nos achats soient fabriqués de manière éthique.
- **Évaluation Continue** : Nous évaluons régulièrement les performances de nos fournisseurs pour assurer le maintien d'une exigence normative.

6. SIGNALEMENT DES VIOLATIONS

En cas de soupçons de violation de cette charte, nous encourageons nos collaborateurs et partenaires à signaler toute infraction présumée de manière confidentielle et sans crainte de représailles, à l'adresse électronique : **alerte_signalement@deret.fr**

Les signalements seront traités de manière appropriée et équitable, conformément à notre procédure de recueil des alertes [2].

[2] Se référer à la Procédure de recueil des signalements des lanceurs d'alerte disponible sur les panneaux d'affichage

7. ÉVALUATION ET AMÉLIORATION CONTINUE

Nous nous engageons à surveiller et à améliorer en permanence notre conformité aux principes de cette charte éthique. Nous reconnaissons que l'éthique des affaires est un processus en évolution constante.

8. CONSÉQUENCE DE LA VIOLATION DE LA CHARTRE ÉTHIQUE

Tout comportement contraire à cette charte sera sanctionné disciplinairement et pourra, le cas échéant, entraîner des sanctions pénales, conformément à la législation locale et aux politiques internes.

9. MISE EN OEUVRE DE LA CHARTRE

Tous les employés du Groupe DERET sont responsables du respect de cette charte d'engagements et de promouvoir une culture d'intégrité au sein de l'entreprise.

Par cette Charte nous créons un environnement où les principes éthiques guident nos actions et où nous contribuons positivement à la société tout en assurant la pérennité de notre entreprise. Nous invitons toutes les parties prenantes du Groupe DERET à embrasser ces valeurs et à les mettre en pratique au quotidien.

- La Direction Générale du Groupe et les membres du Comex veillent au respect de la Charte, avec l'appui du Service Juridique.
- Le Service Juridique, Ressources Humaines et Communication contribuent par leurs actions de sensibilisation, de formation et de conseil, à animer et renforcer l'ambition éthique du Groupe.
- -Tous les collaborateurs du Groupe DERET quel que soit leur statut, adhèrent aux principes et valeurs de la Charte. La Charte est communiquée à tous les collaborateurs du Groupe DERET et remise à chaque nouveau collaborateur du Groupe au moment de son recrutement.

- En cas de problème d'interprétation ou de difficulté d'application de la Charte, le collaborateur consulte sans délai son responsable hiérarchique et/ou, en fonction du besoin, le dispositif anti-corruption du Groupe.
- La présente Charte est accessible sur les sites internet du Groupe et il y est fait référence autant que possible dans les documents contractuels du Groupe.

Entité / services	Deret	Log's	LogTex	Caphôtel
Date				
Nom Prénom				
Signature				